



## COMMISSION VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION

# CHARTRE DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER

La mise en place des référents de quartier est un outil devant permettre de développer et de valoriser les échanges entre la municipalité et les citoyens. La prise en compte de l'avis des habitants, l'écoute de leurs doléances, leur information sur les possibilités, les moyens, les projets, les actions que propose une mairie, l'explication de ce qui peut se faire et de ce qui ne peut pas se faire, sont les éléments de la confiance entre élus et citoyens, et de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.

### Référents de quartier, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des élus membres de l'équipe municipale, qui s'impliquent dans la vie d'un quartier. Leur rôle principal est de servir de trait d'union entre les citoyens, l'équipe municipale et les services administratifs et techniques de la commune.

Le référent s'engage ainsi, dans le cadre de cette mission volontaire, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants.

Il a une obligation de confidentialité sur les échanges qu'il a avec les citoyens.

Il s'engage à ne pas utiliser les informations recueillies à des fins commerciales ou partisans.

Référents de quartier, ce qu'il n'est pas

Il n'est pas :

- le porte-parole d'intérêts particuliers,
- un médiateur social : il n'a pas pour fonction de résoudre les conflits familiaux ou de voisinage. Il peut transmettre éventuellement, avec l'accord des citoyens, aux services sociaux compétents, sous l'autorité du Maire,
- un médiateur de sécurité : il ne se substitue pas aux forces de l'ordre, n'intervient pas directement dans les conflits. Il avertit si besoin les services de sécurité compétents (le Maire, la Gendarmerie).

### Référents de quartier, ses missions

Il suscite et encourage l'expression et les échanges dans son quartier, engageant les habitants à être acteurs de la vie de leur quartier.

Il communique sur les projets et les choix municipaux. Il peut expliquer ces projets et ces choix.

Il recueille les avis, les demandes, les observations des habitants et les transmet aux services compétents de la commune. Il participe à la transmission des réponses vers les habitants.

Il est acteur et participe à la mise en place d'actions d'intérêt collectif comme :

- l'organisation de réunions publiques avec les élus sur des thématiques propres à chaque quartier,
- la mobilisation des citoyens lors d'événements organisés sur la commune ou dans le quartier (fêtes, événements sportifs ou culturels, etc.),
- l'organisation et le suivi de la concertation sur les projets municipaux intéressant le quartier.

Il a vocation à prendre contact avec les nouveaux arrivants (remise d'un document d'information, conseils, orientation).

En cas de besoin, il est associé aux missions de solidarité sur les risques naturels ou sanitaires, en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : catastrophe, plans canicule ou grand froid, crise sanitaire, etc.

Ses domaines d'interventions sont notamment : dégradations, incivilités, propreté, embellissement, stationnement, circulation, travaux, éclairage, voirie...

---

### Mairie d'Uzerche

2 place de la Lunade - 19140 Uzerche

Tél. 05 55 73 17 00 - Fax : 05 55 98 44 55 - Mail : [mairie@uzerche.fr](mailto:mairie@uzerche.fr)

[www.uzerche.fr](http://www.uzerche.fr)